

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°26-2023</p>	<p>MARCHES PUBLICS DE SERVICE</p> <p>Contrats de prestation de service « activités et hébergements et transports » pour les séjours été 2023 organisés par la Maison de l'Enfance</p>
--------------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription faite au budget général de la Commune ;

VU la consultation lancée par le Pôle « Enfance et Action Éducative » pour la Maison de l'Enfance ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser des activités et séjours pour la Maison de l'Enfance durant la période de juillet et août 2023 ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « activités », avec le Centre Equestre du Manoir situé au 4 La batarderie à Saint Philbert de Grand Lieu (44130), pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Activité d'équitation Le 12 juillet 2023. Un acompte de 30% (98.40 €) sera versé au moment de la réservation.	368.00 € TTC

Article 2. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « hébergement » avec le Village Vacances « Les Rives de Grand Lieu », situé au 1 avenue de Nantes à Saint Philbert De Grand Lieu (44310), pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Hébergement de 16 personnes et leurs accompagnants. Du 11 au 13 juillet 2023. Un acompte de 87.63 € sera versé au moment de la réservation.	308.63 € TTC

Article 3. **ARRÊTE** la passation d'un devis de service « transport » avec la SAS VOISIN dont le siège social est situé ZI Nord, Rue des Landes à Gétigné (44190), pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Transport par autocar de 16 personnes et leurs accompagnants. Les 11 et 13 juillet 2023. Un acompte de 30 % (145.20) € sera versé au moment de la réservation.	484.00 € TTC

Article 4. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « hébergement et activités », avec l'association PONT CAFFINO, basée à Maisdon Sur Sèvre (44690) pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Prestation d'hébergement et d'activités Escalade, Course d'orientation et Tir à l'arc pour 16 personnes et leurs accompagnants. Du 21 au 25 août 2023. Un acompte de 50 % (405.50 €) sera versé au moment de la réservation.	811.00 € TTC

Article 5. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « transport » avec la SAS VOISIN dont le siège social est situé ZI Nord, Rue des Landes à Gétigné (44190) pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Prestation de transport en autocar pour 16 personnes et leurs accompagnants. Les 21 et 25 août 2023. Un acompte de 30% (84.60 €) sera versé au moment de la réservation.	282.00€ TTC

Article 6. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « activités », avec la SARL SENSASPORTS située au 9 La Tricherie, à Mesnard-La-Barotière (85500), pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Activité de tir à l'arc pour 16 personnes et leurs accompagnants Les 18 et 19 juillet 2023 Un acompte de 30% (187.92 €) sera versé au moment de la réservation.	626.40 € TTC

Article 7. **ARRÊTE** l'acceptation d'un devis de service « hébergement » avec la SAS Camping de la Tricherie, située au Lac de la tricherie à Mesnard-La-Barotière (85500), pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Hébergement pour 16 personnes et leurs accompagnants. Du 17 au 21 juillet 2023.	674.20 € TTC

Article 8. **ARRÊTE** la passation d'un devis de service « transport », avec la SAS VOISIN dont le siège social est situé ZI Nord, Rue des Landes à Gétigné (44190) pour un groupe de 16 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Prestation de transport en autocar pour 16 personnes et leurs accompagnants. Les 17 et 21 juillet 2023. Un acompte de 30 % (147.60 €) sera versé au moment de la réservation.	492.00 € TTC

Article 9. **ARRÊTE** la passation d'un devis de service « activité », avec l'association CAP SPORTS ET NATURE basée 1 route du lac à Saint Julien de Concelles (44450) pour un groupe de 14 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Prestation d'activités « PADDLE » Le 30 août 2023.	220.00 € TTC

Article 10. **ARRÊTE** la passation d'un devis de service « hébergement », avec la société SEASONOVA, dont le siège social est situé Route de Cabourg à Merville Franceville Plage (14810) pour un groupe de 14 personnes ainsi que leurs accompagnants, aux conditions suivantes :

CONTRAT DE SERVICE	Montant
Prestation d'hébergement pour 14 personnes et leurs accompagnants. Du 29 au 30 août 2023. Un acompte de 30 % (30.00 €) sera versé au moment de la réservation.	100.00 € TTC

Article 11. **CHARGE** le service 'Comptabilité', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 23 mars 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise en Préfecture le

20 JUIN 2023

Et affichée le

20 JUIN 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHES PUBLICS DE SERVICE Contrats de prestation de service " activités et hébergements et transports " pour les séjours été 2023 organisés par la Maison de l'Enfance

Date de transmission de l'acte 20/06/2023

Date de réception de l'accusé 20/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-26-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230323-DEC-26-2023-CC

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Prestations de service (article 30)